ART. PREMIER N° 4788

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 4788

présenté par M. Fournier, Mme Pochon et M. Raux à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

ARTICLE PREMIER

Après la première phrase de l'alinéa 42, insérer la phrase suivante :

« Pour cela, elle se fixe comme objectif l'installation d'au moins 30 000 exploitants agricoles par an à partir de 2026. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si l'ambition de souveraineté alimentaire affichée dans cette loi est réelle, alors on ne peut se contenter de renouveler les 20 à 25 000 agriculteurs qui partent chaque année en retraite. Il nous faut viser, à terme, une augmentation du nombre d'exploitants en atteignant 30 000 nouveaux installés par an en 2026, soit 1 agriculteur et demi qui arrive pour 1 qui part à la retraite. Cet amendement de repli propose de fixer cet objectif dans la loi.

30 000 installés par an, c'est a minima ce qu'il nous faudra faire si nous souhaitons tenir nos objectifs écologiques. Car tous les scénarios de prospective sur l'emploi agricole le montre, y compris le Plan Stratégique National de la France pour la PAC élaboré par le ministère de l'agriculture : les modes de production respectueux de l'environnement créent plus d'emploi par unité de surface exploitée.

La réintensificaton de l'emploi dans le secteur agricole, nécessaire pour la transition, doit s'appuyer sur un modèle qui favorise l'installation d'agriculteurs autonomes, pourquoi pas associés, plutôt qu'un modèle de grandes firmes financiarisées qui s'accaparent le foncier pour ensuite le faire

ART. PREMIER N° 4788

exploiter par des salariés agricoles. Cette orientation en faveur de l'installation plutôt que la salarisation est indispensable si nous voulons augmenter la part de l'emploi agricole tout en luttant contre le phénomène de concentration des terres. Graver cette ambition clairement dans un texte, via un objectif de 30 000 installés, est a minima ce qu'on pourrait attendre d'une loi d'orientation prétendant agir pour le "renouvellement des générations en agriculture".